



Contrat de stage dans une entreprise privé

Par **feliman**, le 11/05/2012 à 15:00

Bonjour,

Je suis cuisinière, j'ai déjà une expérience à mon actif et cherche à développer mes compétences. Pour cela j'aimerais effectuer des stages dans de grands ou créatif restaurant gastronomique durant une période de 5 jours, et donc sans être rémunéré (ayant déjà une expérience cela me suffit amplement). Suis-je impérativement pour une si courte durée obligée de passer par un centre de formation ou une école, ou puis-je faire ce stage, établissant le contrat avec moi et l'entreprise. Dans le cas où ce ne soit pas possible, je peux peut-être demander une autorisation auprès du préfet?

Dans l'attente de votre réponse, je vous adresse mes plus nobles et respectueuses salutations.

Par **pat76**, le 11/05/2012 à 16:39

Bonjour

Vous êtes inscrite au pôle emploi?